



CC de la Lomagne Gersoise (Siren : 243200391)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Fleurance
Arrondissement	Condom
Département	Gers
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/1998
Date d'effet	23/12/1998

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Xavier BALLENGHIEN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	8 Avenue Pierre de Coubertin
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32500 FLEURANCE
Téléphone	05 62 64 22 55
Fax	05 62 64 22 56
Courriel	communaute.de.communes@lomagne-gersoise.com
Site internet	www.lomagne-gersoise.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	19 953
-----------------------------	--------

Densité moyenne 29,06

Périmètre

Nombre total de communes membres : 43

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Berrac (213200470)	114
32	Brugnens (213200660)	256
32	Cadeilhan (213200686)	145
32	Castelnau-d'Arbieu (213200785)	237
32	Castéra-Lectourois (213200827)	357
32	Castet-Arrouy (213200850)	180
32	Céran (213201015)	233
32	Cézan (213201023)	215
32	Flamarens (213201312)	146
32	Fleurance (213201320)	6 099
32	Gavarret-sur-Aulouste (213201429)	142
32	Gimbrède (213201460)	280
32	Goutz (213201502)	220
32	Lagarde (213201767)	129
32	Lalanne (213201841)	134
32	Lamothe-Goas (213201882)	83
32	La Romieu (213203458)	568
32	Larroque-Engalin (213201957)	45
32	La Sauvetat (213204175)	425
32	Lectoure (213202088)	4 048
32	Marsolan (213202393)	457
32	Mas-d'Auvignon (213202419)	176
32	Miradoux (213202534)	547
32	Miramont-Latour (213202559)	153
32	Montestruc-sur-Gers (213202864)	714
32	Pauilhac (213203060)	649
32	Pergain-Taillac (213203110)	341
32	Peyrecave (213203144)	77
32	Pis (213203185)	102
32	Plieux (213203201)	165
32	Pouy-Roquelaure (213203284)	122
32	Préchac (213203292)	165
32	Puységur (213203375)	75
32	Réjaumont (213203417)	251
32	Saint-Avit-Frandat (213203649)	100
32	Sainte-Mère (213203953)	210
32	Sainte-Radegonde (213204050)	179
32	Saint-Martin-de-Goyne (213203912)	128
32	Saint-Mézard (213203961)	245
32	Sempesserre (213204290)	314

32	Taybosc (213204415)	65
32	Terraube (213204423)	377
32	Urdens (213204571)	285

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement	
Environnement et cadre de vie	
- Assainissement non collectif	<i>réalisation d'un schéma communautaire aboutissant à l'établissement des zonages communaux d'assainissement collectif et individuel ; prise en charge du service des contrôles des systèmes d'assainissement autonome</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau	
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer	
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines	
- Autres actions environnementales	<i>Protection et mise en valeur de l'environnement Dans le respect du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire</i>
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT	<i>création, exploitation et gestion d'une flotte de VTT à assistance électrique</i>
Sanitaires et social	
- Action sociale	
Développement et aménagement économique	
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, ou de distribution, commerciale, artisanale ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales	
Développement et aménagement social et culturel	
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs	
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire	<i>Schéma et bâtiments scolaires - Mise en œuvre d'un schéma d'équipements scolaires et périscolaires ; - Construction, entretien et fonctionnement des bâtiments scolaires intégrés au schéma communautaire d'équipements scolaires et périscolaires, à l'exclusion du fonctionnement des compétences « service scolaire » et « périscolaire ».</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles	<i>Fonctionnement des écoles de musique existantes et création éventuelle d'une école de musique communautaire.</i>
Aménagement de l'espace	
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	<i>aménagements de l'espace pour la conduite d'intérêts communautaires</i>
- Schéma de secteur	
- Plans locaux d'urbanisme	
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)	
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme	

Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics liés à l'exercice de ses compétences ; - Exercice par délégation du droit de préemption en zones d'activités économiques communautaires ;

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- création, selon un tracé défini et accepté par délibération des communes concernées, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

3Schéma, équipements et manifestations touristiques - Création, exploitation et gestion d'une flotte de VTT à assistance électrique

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

La Communauté de Communes contribue à améliorer les conditions de logement, de vie et d'accueil des populations. A cet effet, elle est chargée de : - D'étudier et de mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ; - De conseiller et accompagner les communes pour l'aménagement des espaces publics ; - Réalisation de nouveaux programmes de réhabilitation de bâtiments communaux pour la réalisation de logements locatifs qui seront réservés à des personnes ou des familles ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement HLM ; - Garanties d'emprunts d'opérateurs HLM pour assurer ces réalisations ; - Contribution financière, dans la limite d'une enveloppe qui sera fixée annuellement par l'organisme délibérant et qui sera au minimum équivalente aux contributions actuellement versées par les communes membres de la communauté de communes, au fonctionnement du Fonds Solidarité Logement (FSL).

- Action et aide financière en faveur du logement social

Garanties d'emprunts d'opérateurs HLM pour assurer ces réalisations ; Contribution financière, dans la limite d'une enveloppe qui sera fixée annuellement par l'organe délibérant et qui sera au minimum équivalente aux contributions actuellement versées par les communes membres de la communauté de communes, au fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) ;

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- réalisation de nouveaux programmes de réhabilitation de bâtiments communaux pour la réalisation de logements locatifs qui seront réservés à des personnes ou familles ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement HLM - garanties d'emprunts d'opérateurs HLM pour assurer ces réalisations ;

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

La Communauté de Communes contribue à améliorer les conditions de logement, de vie et d'accueil des populations. A cet effet, elle est chargée : D'étudier et de mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ; De conseiller et accompagner les communes pour l'aménagement des espaces publics ; - Réalisation de nouveaux programmes de réhabilitation de bâtiments communaux pour la réalisation de logements locatifs qui seront réservés à des personnes ou familles ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement H.L.M. ; -

Autres

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n°20006614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

- Autres

Soutien à la parentalité et à l'accueil des jeunes enfants sur le territoire : Création, gestion, coordination et animations des équipements et services « Relais Petite Enfance », « Lieux d'Accueil Enfants Parents » et « Ludothèques » du territoire afin de favoriser l'accès à ces services pour tous les habitants du territoire.

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
32	SM de gestion des rivières Astarac et Lomagne (SYGRAL) (200090694)	SM fermé	93 554
32	SMO "Gers Numérique" (200039279)	SM ouvert	154 374
32	SI de la Lomagne (243200318)	SM fermé	22 761
32	SM SCOT de Gascogne (200052439)	SM fermé	181 538
32	SM des trois vallées (253201891)	SM fermé	165 097
32	PETR Pays Portes de Gascogne (200048593)	SM fermé	69 923

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)